

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Par convocation du 23 janvier 2023, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le trente-et-un janvier 2023 à 20h30 en Mairie.

Ordre du jour :

- ◆ Travaux Nouvelle Mairie/Mutualisation Centre Culturel : suivi du chantier, proposition avenants
- ◆ Tarifs 2023 : service Général
- ◆ Demande de subventions
- ◆ Aménagement foncier : travaux connexes
- ◆ PLUi : orientations générales inscrites au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- ◆ Informations diverses

- ◆ Présents : Mrs CAILLOUX, COLLA, GOUSSOT, ROYER, VEILLAT, BEUCART, WAGNER et Mmes, AUBURTIN, BESNARD, MERAND, SEHILI, ROMÉLOT, SOMNY
- ◆ Excusés : M Magri,
- ◆ Absent non excusé : Mme Bergé,
- ◆ Pouvoirs :
- ◆ Secrétaire : Mme Sehili

- ◆ Nombre de conseillers en exercice : 15 – Le quorum est atteint

- ◆ Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 est adopté

n° 1) MARCHES PUBLICS (1.1) – TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE : avenants

Madame Sehili, 1^{ère} adjointe désignée par décision du CM du 19.01.2021 pour le suivi et la réalisation de tous actes concernant le marché public de travaux « création Nouvelle Mairie et Amélioration thermique Centre Culturel », prend la présidence de la séance.

La fin de travaux ayant été prononcée au 05.01.2023, des ajustements sur les marchés ont été validés entre le maître-d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises. Des avenants ont été établis sur certains lots pour des prestations supprimées ou ajoutées. A savoir :

- Lot 3 Menuiseries extérieures : Sté SOFIB
Suppression volets battants : - 10 675.00 € HT
- Lot 5 Plâtrerie-isolation-faux plafonds : Sté BEGARD
Suppression option : isolation thermique centre culturel : - 3 297.00 € HT
- Lot 7 Revêtements sols durs-souples/faïence : sté JEAN BERNARD REVETEMENTS
Suppression variante (revêt. aspect marbre escalier) et rabais pour largeur carrelage escalier : - 1 394.00 € HT
- LOT 9 Plomberie/Sanitaire : sté BAINVILLE
Suppression divers accessoires et pompe de relevage : - 965.22 € HT
- Lot 10 Chauffage/Ventilation : sté LORRAINE ENERGIE
Suppression prestation Pompe de relevage, radiateur, accessoires : - 580.00 € HT
- Lot 11 Electricité : sté SETEA
Suppression luminaire anneau en provision : -1 178.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces modifications financières aux marchés des lots 3-5-7-9-10 et 11 et autorise Madame Sehili à signer les avenants correspondants.

n° 2-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2023 SCE GENERAL (salles, matériel, droits place, broyeur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les différents tarifs applicables au 01.04.2023.

a) Location salles Centre Culturel :

SAMEDIS, DIMANCHES, JOURS FERIES	Pour les Habitants de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	150 €	300 €
salle n° 2	250 €	400 €
office	50 €	65 €

UTILISATION A BUT LUCRATIF	Pour les associations de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	mise à disposition gratuite après avis du Maire	500 €
salle n° 2		600 €
office		250 €

Cautions : 400 € (dégradation des lieux) et 100 € (nettoyage des locaux utilisés).

b) Location de matériel :

- Ensemble composé d'une table et deux bancs : 10.00
- Caution (pour nettoyage et entretien du matériel) : 80.00 €

c) Droits de place :

- Emplacement de moins de 6 m2 : 16.00 €
- Emplacement de 6 à 50 m2 : 32.50 €
- Emplacement de + de 50 m2 : 64.50 €

d) Location broyeur à végétaux :

	Location à la journée	Location à la ½ journée
Carburant fourni	160 €	120 €
Carburant non fourni	120 €	

n° 2-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2023 SCE GENERAL (éléments de sécurité sur trottoirs)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs 2023 pour le remplacement des éléments de sécurité sur trottoirs arrachés par des camions ou autres véhicules.

Date d'effet au 01.04.2023	Prix unitaire
1 barrière	378.00 €
1 potelet	248.50 €
1 barrière + 1 potelet	626.50 €
1 barrière + 2 potelets	828.00 €
Redressement et peinture barrière	233.00 €
Redressement et peinture potelet	157.00 €

Ces prix sont calculés en tenant compte des frais engagés par la Commune, à savoir :

- prix d'achat de la barrière, du potelet, du béton de scellement
- coût de la main d'œuvre

La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

n° 3-1) SUBVENTIONS (7.5.2) – RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL : demandes de subvention

Les travaux de réhabilitation de l'immeuble 107 Grande Rue pour y créer la Mairie sont terminés. Une dépendance, située en bordure du Passage de la Ve Division, menace de s'écrouler, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de procéder aux travaux de réfection de toiture et de confortation de la façade et du mur longeant le passage piéton.

Ces travaux s'élèvent à 43 750.56 € HT comprenant :

- Lot Charpente/couverture - Sté COUVRETANCHE : 22 769.00 € HT
- Lot Maçonnerie - Sté CAILLOUX BTP SAS : 20 981.56 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte ces travaux de confortation du bâtiment, dépendance de la mairie
- Accepte les devis des entr. COUVRETANCHE et CAILLOUX BTP SAS pour un montant total de 43 750.56 €HT
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 « réaménagement ou réhabilitation de locaux communaux » à hauteur de 30% (hors bonification)
- Sollicite une subvention du Département au titre de Fonds de Solidarité des Communes (maximum 15 000 € de subvention pour la période 2023-2025)

L'opération sera inscrite au Budget Primitif 2023.

n° 3-2) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOIRIE RUE DE GORZE : demande de subvention

La Rue de Gorze étant très dégradée dans sa partie haute, il est nécessaire de procéder à une remise en état sur 550 ml afin de sécuriser l'usage et d'éviter que la structure de fondation soit altérée en profondeur.

Ces travaux s'élèvent à 36 212 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la réfection de cette partie de voirie rue de Gorze
- Accepte le devis de l'entreprise CAJOT pour un montant de 36 212 € HT
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 « travaux d'investissement sur voirie communale » à hauteur de 30% (hors bonification).

L'opération sera inscrite au Budget Primitif 2023.

n° 3-3) SUBVENTIONS (7.5.2) – RENOVATION DES LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : demandes de subvention

Par mesure d'économies d'énergie, le Conseil Municipal, dans sa délibération du 19.10.2022, a décidé l'extinction nocturne de l'éclairage public de 0h à 5h.

Afin de poursuivre cette démarche, le Maire propose de lancer un programme d'investissement en remplaçant les luminaires actuels par des ampoules LED avec abaissement des puissances.

Le devis correspondant à cette opération s'élève à 16 445 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Accepte le remplacement d'une partie du parc de luminaires d'éclairage public les plus énergivores
- Accepte le devis de l'entreprise SVT d'un montant de 16 445.00 € HT
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 30%
- Sollicite une subvention au titre du Fonds Vert 2023 à hauteur de 20%

Le Syndicat Départemental d'Electricité sera également sollicité pour l'instruction des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et le reversement de la redevance R2

L'opération sera inscrite au Budget Primitif 2023.

n° 5) DOCUMENTS D'URBANISME (2.1) – PLUi : Orientations générales inscrites au PADD

Monsieur Denis BLOUET, Vice-Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle, présente au Conseil Municipal les orientations générales inscrites au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi en cours d'élaboration.

Cette présentation a suscité quelques questions et échanges.

L'assemblée n'émet aucune opposition au document présenté.

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 03.02.2023

n° 3-2) n° 2-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2023 SCE GENERAL (salles, matériel, droits place, broyeur)

n° 2-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2023 SCE GENERAL (éléments de sécurité sur trottoirs)

n° 3-1) SUBVENTIONS (7.5.2) – RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL : demandes de subvention

SUBVENTIONS (7.5.2) – VOIRIE RUE DE GORZE : demande de subvention

n° 3-3) SUBVENTIONS (7.5.2) – RENOVATION DES LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : demandes de subvention

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 09.02.2023

n° 1) MARCHES PUBLICS (1.1) – TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE : avenants

n° 5) DOCUMENTS D'URBANISME (2.1) – PLUi : Orientations générales inscrites au PADD

Signatures

Cailloux, le Maire	Sehili, la secrétaire
--------------------	-----------------------